



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Signalisation : Moselle

Question écrite n° 60173

### Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports que la circulaire no 82-31 du 12 mars 1982 de la direction de routes du ministère des transports prévoit que les centres routiers, comme les centres douaniers, sont des pôles classés et peuvent bénéficier de panneaux de signalisation type D71. Ces panneaux sont implantés à 3 000 mètres et à 1 000 mètres de la sortie de l'échangeur permettant l'accès au centre routier. Or le centre routier de Metz ne bénéficie pas sur l'autoroute A31 d'une signalisation comparable à celle utilisée pour les autres centres routiers en France. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne serait pas possible que ce centre routier soit indiqué sur l'autoroute A31 à partir de l'échangeur de la Maxe.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'instruction interministérielle relative à la signalisation de direction, circulaire no 82-31 du 22 mars 1982 du ministère des transports, prévoit le panneau complémentaire de signalisation de type D71. Les possibilités d'utilisation des panneaux de signalisation complémentaire de type D71 sont appréciées par l'ingénieur général spécialisé routes de la circonscription territorialement compétente. Il statue à partir d'une proposition formulée par le service gestionnaire de la voirie concernée. Ainsi, dans le cas du centre routier de Metz, la direction départementale de l'équipement de la Moselle a été saisie de la demande d'une signalisation à partir de l'échangeur de la Maxe sur l'autoroute A31. Elle sera instruite dans le cadre des procédures en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60173

**Rubrique :** Circulation routière

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 1992, page 3238